Conseil des droits de l’homme

34e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Madagascar**

Genève, le 11 novembre 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse félicite Madagascar pour le cycle électoral réussi entre novembre 2018 et mai 2019. Elle salue aussi sa ratification du protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La Suisse note la volonté de Madagascar à entreprendre des réformes pour aligner les conditions de vie des détenus aux standards internationaux. Pour ce faire, la Suisse **recommande à Madagascar de limiter la durée de la détention provisoire, en droit et en fait, conformément aux normes internationales**.

Pour assurer aux générations futures un environnement sûr, sain et durable, la Suisse **recommande à Madagascar de promouvoir une exploitation durable de ses ressources naturelles, conformément aux objectifs 14 et 15 de développement durable, notamment par une gestion durable de ses forêts**.

Enfin, pour assurer la cohésion sociale, la Suisse appelle Madagascar à renforcer le respect des droits de toutes les minorités en luttant contre toutes les formes de discrimination à leur encontre. La Suisse **recommande ainsi à Madagascar de prendre toutes les mesures susceptibles de diminuer le taux de personnes apatrides parmi la population indépendamment de leur origine ethnique ou religieuse**.

Je vous remercie.